

- L'École a un devoir d'instruction, mais n'a pas pour rôle de diffuser des idéologies. À l'École, on ne nuit pas à l'enfant!
- Aucune donnée scientifique ne prouve que parler de sexualité, de genre ou d'orientation sexuelle à des enfants de maternelle ou de primaire, permet de les aider dans leur développement psycho-affectif, ni même dans une future acceptation de leur orientation sexuelle.
- Au contraire, il est prouvé que parler de sexualité trop tôt à des enfants peut avoir des risques très importants à la fois sur leur développement psycho-affectif, sur leur processus identificateur et sur leur vie intime future.

«Nous ne devons pas avoir peur de la vérité mais du mensonge.»

Cette vérité parfois inacceptable et par conséquent difficilement accessible à notre entendement. Pouvons-nous continuer à protéger nos enfants si ne ne pouvons affronter une réalité qui tente de s'imposer. Une réalité laissant planer des menaces pouvant nuire gravement à leur santé?

Évoquons, ici, un sujet sensible:

L'éducation à la sexualité des enfant

Éducation pour laquelle, l'ancien ministre de la santé, Pap Ndiaye, a déclaré vouloir en faire la priorité de l'école.

Les enfants n'ont pas de sexualité, ils ont une sensorialité et cela n'est en rien à mettre en commun avec la sexualité chez l'adolescent et chez l'adulte.

En moyenne, de l'âge de 5 à 10 ans, le processus normal du développement chez l'enfant met en latence ses pulsions sexuelles, ce qui favorise ses capacités d'apprentissage nécessaire à l'acquisition des connaissances indispensables à sa construction.

Pour rappel, un programme d'éducation à la sexualité a commencé en France en **1973**. Il ne concernait que les lycéens et restait facultatif. Le contenu traitait de la contraception et des maladies sexuellement transmissibles.

En **2001**, 3 séances minimum sont rendues obligatoires à l'école. L'objectif est de protéger les enfants des risques d'abus sur eux-mêmes, par des mineurs et par des adultes (10 % des enfants sont abusés sexuellement, soit 2 à 3 élèves par classe).

En **2013**, est signée une convention interministérielle entre le ministère de la santé et celui de l'éducation. Ont suivi un ensemble de circulaires pour adopter les standards européens de l'éducation à la sexualité, préconisés en amont par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Ces standards imposent une nouvelle norme sociale, un changement de paradigme: la sexualité positive où est priorisé l'apprentissage du plaisir. l'enfant devient un sujet sexualisé à éduquer, destinataire de contenus éducatifs à caractère sexuel, par un adulte ayant autorité sur lui, sans avoir consenti, obligé d'y assister et de prendre part, en public et ne pouvant s'y soustraire. Il s'agit d'immerger l'enfant dans la sexualité adulte par effraction de son intimité psychique. L'OMS réfute les programmes de prévention considérant qu'ils donnent une vision négative de la sexualité. L'OMS fait l'apologie du plaisir sexuel et met au second plan la prévention. Dans cette nouvelle matrice d'enseignement, l'OMS affirme, entre autres, que le sexe apaise les tensions et qu'au contraire l'amour les provoque.

Dès 2017, années de mise en application de ce programme, des pédopsychiatres, après avoir évalué et constaté des traumatismes en lien avec le nouvel enseignement, souvent confié à des intervenants extérieurs à l'école et adeptes de cette «idéologie», alertent les pouvoirs publics qui n'en ont pas et n'en tiennent toujours pas compte.

Bien au contraire, courant 2018, Marlène Schiappa, alors secrétaire d'état chargée de légalité entre les femmes et les hommes, rappelle que les trois séances obligatoires à l'éducation à la sexualité n'étaient pas régulièrement faites et que la loi devait s'imposer partout sur le territoire.

En mars dernier, sos homophobie, sidaction et le planning familial ont annoncé qu'ils allaient attaquer l'état en justice pour le contraindre à organiser ces trois séances.

Le manque de bon sens dans les politiques qui ont été menées et continue d'être menées par le gouvernement en place, devrait nous inciter à rester vigilants!

Un enseignement à des pratiques sexuelles, n'est en rien compatible avec les droits de l'enfant et la protection des mineurs.

PARENTS, FAMILLES, ENSEIGNANTS,... renseignez-vous!

<https://soseducation.org/education-sexualite-combat-essentiel>

<https://www.mamanslouves.org/notre-flyer/>

Un livre: «L'imposture des droits sexuels» d'Ariane Bilheran
(*la loi du pédophile au service du totalitarisme mondial*)